

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française Libre confessionnel
 Provincial et communal Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 01 juillet 1999

2. Intitulé de l'unité de formation :

Antiquité – brocante : connaissances de base.

Code de l'U.F. : <i>6501111111</i>	Code du domaine de formation : 601
------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page
 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page
 5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de : qualification X transition
 du degré : X inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui X non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.
 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages.
 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.
 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3) : 65011011E2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) : 601
-----------------------------------	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement du</u> <u>(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de</u> <u>périodes</u> (2)
Etude de base des styles	CT	B	40
Etude des collections classiques	CT	B	30
Bases de restauration	CT	B	20
Etude de base des matériaux et matières	CT	B	30
Arts graphiques: initiation aux techniques	CT	B	30
Etude du marché de l'art	CT	B	30
Information pratique sur le métier	CT	B	20
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXX		
		Total des périodes	200

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Aucune
le 02/09/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.

 06.09.99

Date:

Signature:

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à développer chez l'étudiant :

des compétences générales et transférables :

- identifier un objet ou un meuble, tant sur le plan de l'ancienneté, du style, de la décoration, de la composition que sur les techniques mises en oeuvre pour le réaliser;
- analyser un objet ou un meuble dans son originalité, son âge, son état de copie (ancienne, récente ou partielle; transformée ou enjolivée), en y reconnaissant les techniques de fabrication et de construction;

des compétences techniques et professionnelles spécifiques :

- reconnaître si l'objet ou le meuble a fait ou doit faire l'objet de mesures de conservation ou de restauration;
- observer l'état du marché, des modes et tendances et y réagir;
- trouver, acheter, commercialiser tout bien entrant dans le créneau de la discipline qu'il exerce, en appliquant toute technique de présentation, offre, commercialisation en regard avec la législation requise en la matière.

Annexe 2

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable de:

en français :

- consulter un dictionnaire, un catalogue, une table de matières en repérant un élément donné;
- s'exprimer oralement ou par écrit dans une langue simple.

en mathématique :

- effectuer correctement des calculs simples relatifs aux quatre opérations fondamentales;
- mesurer les grandeurs et effectuer des opérations simples sur ces grandeurs.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'études de base ou titre équivalent.

Annexe 3

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Annexe 4

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

4. PROGRAMME DU (DES) COURS

En tenant compte des finalités particulières de l'unité de formation, et mis le plus souvent possible dans une situation d'observation concrète des objets, matériaux, matières, techniques ou pratiques du métier, l'étudiant sera capable de:

4.1. ETUDE DE BASE DES STYLES

MEUBLES PROVENANT DE FRANCE ET DE BELGIQUE

Identifier et analyser les caractéristiques essentielles des styles des meubles:

- identifier un objet ou un meuble, tant sur le plan de l'ancienneté, du style, de la décoration, de la composition que sur les techniques mises en oeuvre pour le réaliser;
- analyser un objet ou un meuble dans son originalité, son âge, son état de copie (ancienne, récente ou partielle; transformée ou enjolivée), en y reconnaissant les techniques de fabrication et de construction (anciennes ou récentes).

STYLES

- Gothique - Moyen - Age et Haute Epoque
- Renaissance
- Louis XIII
- Louis XIV
- Régence du Duc D'Orléans
- Louis XV
- Louis XVI
- Directoire

Cette étude, outre celle du mobilier, portera également sur :

- les bibelots et objets,
- les "innovations",
- la décoration.

4.2. ETUDE DES COLLECTIONS CLASSIQUES

Examiner et identifier les caractéristiques de base d'objets appartenant à des collections dites «classiques».

A titre d'exemple:

- Monnaies, médailles, décorations honorifiques.
- Verres et cristaux.
- Céramiques, faïences et porcelaines.
- Cartes postales.
- ...

Annexe 4.1

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

4.3. BASES DE RESTAURATION

Reconnaître si l'objet ou le meuble a fait ou doit faire l'objet de mesures de conservation ou de restauration.

Expliquer quelle technique de restauration ou d'entretien de meubles ou bibelots convient le mieux.

- Généralités : l'arbre et le bois.
- Bois massifs et bois de placages.
- Les dérivés du bois.
- La quincaillerie : fermetures, charnières, ...
- L'outillage.
- Les produits courants.
- Décapage des peintures et vernis.
- Finition des meubles : blanchiment, teinture, cirage, polissage, patines, ...

4.4. ETUDE DE BASE DES MATERIAUX ET MATIERES

Identifier les matériaux et matières constituant le mobilier ou les objets :

- le bois, les différentes essences : chêne, frêne, hêtre, châtaignier, charme, orme, acacia, fruitiers, aulne, bouleau, platane, peuplier, tilleul, sapin, pin, mélèze, cèdre, pich-pin, ... ;
- les bois de placages et bois précieux : noyer, merisier, acajou, palissandre, tulipier, teck, thuya, amboine, bois de rose et de violette, ébène, ... ;
- la céramique: porcelaine, faïence, terre cuite ;
les composantes et techniques de fabrication;
- le verre: verre soufflé, moulé, ancien, ...
opaline, cristal, demi-cristal, pâtes de verre, ...

4.5. ARTS GRAPHIQUES: INITIATION AUX TECHNIQUES

Reconnaître et expliquer les matériaux et les techniques de base des arts graphiques :

- Esthétique

Techniques d'analyse des oeuvres d'art.

Etude des qualités d'une oeuvre par les couleurs, les valeurs, la composition, les perspectives, les proportions, les matières, ...

Annexe 4.2

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

- Etude des techniques

Les origines, l'histoire, l'utilisation, les outils, les pigments, les supports, les propriétés, la conservation des procédés suivants :

- le crayon,
- la mine de plomb,
- le fusain,
- la sanguine,
- les encres,
- le pastel,
- la gravure: en relief, en creux, plane, autres, ...,
- la peinture : l'aquarelle, la gouache, la peinture à l'huile, l'acrylique, l'encaustique, les nouvelles techniques, les collages, etc.

4.6. ETUDE DU MARCHE DE L'ART

Connaître les règles qui régissent le marché de l'art :

- lois de l'offre et de la demande,
- psychologie des contractants,
- différentes formes de ventes,
- valeur et cote des objets,
- approche déontologique du métier.

4.7. INFORMATION PRATIQUE SUR LE METIER

Comprendre comment s'exerce le métier de brocanteur/antiquaire au travers de

- Visites de foires, musées;
- Mise en pratique d'estimation d'objets.

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- d'identifier et analyser les différentes caractéristiques de style, composition et décoration d'un objet ou d'un meuble en provenance de France ou de Belgique;
- de préciser le(s) matériau(x) ou matière(s) qui le constituent;
- d'identifier un objet digne d'attention ou de collection;
- d'expliquer les raisons de ce choix;
- d'analyser et expliquer les différentes techniques utilisées dans les arts graphiques en les appliquant à l'étude d'un ou de plusieurs objets d'art;
- de justifier l'emploi d'une technique de conservation, restauration et d'entretien;
- de répondre à des questions portant sur la législation du métier.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du niveau de justesse de l'analyse;
- du niveau de pertinence des choix opérés;
- de l'aptitude à réinvestir, dans des contextes différents, des informations récoltées au cours de visites faites à des professionnels.

Annexe 6

ANTIQUITE-BROCANTE : CONNAISSANCES DE BASE

6. CHARGE(S) DE COURS

Pour le cours « Arts graphiques: initiation aux techniques » : un enseignant.

Pour les autres cours: un expert ayant une expérience professionnelle des sujets traités de 3 ans minimum
ou
un enseignant ayant le même profil que l'expert.